

## LE SITE DE FRANCOIS-XAVIER ROUX-DEMARE

Avis personnel sur l'évolution juridique et politique au niveau national et international



### STRUCTURE D'UN ARRÊT DE REJET

*La Cour,*

***Attendu qu'il résulte des énonciations de l'arrêt attaqué .....***

- ➔ Reprise des faits d'espèce, voire la procédure suivie et la décision qui a été rendue par l'arrêt ou le jugement attaqué.

***Attendu qu'il est fait grief à l'arrêt attaqué d'avoir ainsi statué, alors que ...***

***Attendu qu'il est reproché à l'arrêt attaqué d'avoir ainsi statué, alors que ...***

- ➔ Reprise des moyens du pourvoi (arguments du demandeur au pourvoi).

***Mais attendu que ...***

- ➔ Indication que c'est à bon droit que la Cour d'Appel a décidé ou suivi de l'énoncé du principe sur lequel s'appuie la Cour de Cassation, expliquant que le moyen ne peut être accueilli.

***Par ces motifs, rejette le pourvoi.***

### STRUCTURE D'UN ARRÊT DE CASSATION

*La Cour,*

***Vu l'article ...***

- ➔ Appelé le visa, ce paragraphe permet à la Cour de viser l'article ou le texte ou le principe discuté.

***Attendu qu'il résulte de ce texte ...***

- ➔ Appelé le chapeau de l'arrêt, la Cour cite le texte même de l'article.

***Attendu qu'il résulte des énonciations de l'arrêt attaqué que ...***

- ➔ Reprise des faits d'espèce.

***Que (ou attendu que) l'arrêt attaqué décide ...***

- ➔ Reprise de la décision et des arguments retenus par la Cour d'Appel.

***Attendu qu'en statuant ainsi, alors que ...***

- ➔ Indication des raisons pour lesquelles l'arrêt attaqué encourt la cassation.

***Par ces motifs, casse et annule l'arrêt et renvoie devant ...***

# **LA FICHE D'ARRÊT**

## **Méthodologie**

Le but est une analyse de la décision de justice. Il faut donc l'analyser et l'interpréter : "*dépeçage méthodologique de la décision*".

- **Références de la décision** : date de la décision - juridiction
- **Faits** : résumer les faits en présentant les faits importants
- **Historique de la procédure** : qui sont les demandeurs et défendeurs à l'instance, objet de l'action en justice, quelle juridiction est saisie, date de l'instance, issue de l'instance
- **Thèses en présence** : argumentation du demandeur, argumentation du défendeur, argumentation des juges du fond  
Attention à la différence entre les moyens des parties et les motifs de la Cour d'appel.
- **Question de droit** : déterminer la question de droit à laquelle la Cour de cassation répond par sa décision.
- **Solution** : exposer la solution de la Cour de cassation, c'est-à-dire la réponse qu'elle apporte à la question juridique posée. Reprendre le dispositif (rejet, cassation) et les motifs. Retracer son raisonnement. Préciser si c'est un arrêt de principe ou d'espèce.

# LE COMMENTAIRE D'ARRÊT

## Méthodologie

Le commentaire d'arrêt est un exercice qui soulève différentes critiques : trop académique, trop passif, pas assez imaginaire...

Néanmoins, c'est aussi un exercice qui possède des vertus : maîtrise de la lecture des décisions de justice (notamment de la Cour de cassation, au discours abstrait et formel) ; maîtrise de l'organisation de ses développements et de la rédaction.

La préparation la plus délicate de cet exercice se trouve dans la difficulté de démêler les moyens invoqués par les parties des réponses apportées par la Cour de cassation (ou la juridiction), enchevêtrés dans une didactique complexe.

Par ce commentaire, l'étudiant doit identifier et formuler le ou les problèmes juridiques résolus ; ainsi que la manière dont ils l'ont été. Si cela peut se faire par l'énonciation d'un texte de loi, cela peut aussi résulter de la jurisprudence sous couvert de l'interprétation de la loi.

### 1/ Lire l'arrêt !

### 2/ Dégager un ou plusieurs problèmes juridiques, et rassembler ses connaissances sur le ou les problèmes.

#### Attention :

- Ne pas faire de paraphrase. Les faits d'espèce ne sont utilisés que s'ils servent à permettre l'analyse de l'arrêt.
- Ne pas faire de dissertation juridique. Ne pas faire des développements hors sujet, seulement exposer les connaissances pertinentes pour la compréhension de l'arrêt, en se référant lorsque cela est nécessaire à l'arrêt. Il s'agit d'expliquer la solution de l'arrêt et d'en discuter la solution.
  - ℒ► Il est donc demandé de faire une réflexion personnelle sur l'arrêt à l'aide de ses connaissances... Pas une récitation de cours ni une simple fiche d'arrêt !

### 3/ Mettre en œuvre la technique du « SVP » :

Ne pas hésitez à souligner, surligner, annoter l'arrêt .....

#### Sens, Valeur, Portée :

- **Sens** : que dit cette décision ? Quelle règle peut-on en tirer ?  
Il s'agit de comprendre l'arrêt.  
Travail similaire à la fiche d'arrêt.
  
- **Portée** : comment cette décision s'intègre dans le droit positif ?  
Travail similaire à la fiche d'arrêt.

Il faut donc faire attention :

- à la date de l'arrêt pour pouvoir la situer dans l'évolution du droit positif ;
  - déterminer s'il constitue un arrêt de principe (→ pose une règle générale et abstraite à valeur de précédent), un arrêt d'espèce (→ solution commandée par les faits d'espèce, ce n'est donc pas un modèle pour les décisions ultérieures), un revirement, une solution démentie ou consacrée par le législateur ;
  - à la juridiction : CA – Ccass / Ch. Civile – Ch. Crim. / Ass. Plén. (tranche une divergence entre juridictions et pose un principe général) – Ass. Mixte.
  - Indiquer si c'est un arrêt de cassation (en relevant les cas d'ouverture à cassation, repérant si la Cour de Cassation pose de nouvelles conditions, une violation de la loi... en tout cas, livre son interprétation) ou si c'est un arrêt de rejet (où la Cour peut refuser d'apprécier la qualification des juges du fond ou au contraire établi un contrôle de la qualification litigieuse).
  - Est-ce un revirement de jurisprudence ? Est-ce une décision conforme aux jurisprudences précédentes ?
- 
- **Valeur** : “juger les juges” : la solution rendue vous paraît-elle conforme aux règles applicables ? Raisonement découlant de la confrontation entre les connaissances personnelles et l'arrêt en présence. Le commentateur est appelé à présenter son avis sur l'arrêt, son argumentation et sa solution. Il peut ici s'aider de la doctrine qui a pu déjà apporter des critiques sur l'arrêt.

## 4/ Construire sa rédaction :

Dégager un plan au brouillon... qui s'articule autour des problèmes de droit repérés : soit il y a un seul problème (→ il faudra dégager deux thèmes sur cette question) ; soit il y a deux problèmes (→ deux parties) ; soit il y a plus de deux questions (→ il faudra les réunir autour de deux thèmes centraux)..... pour constituer les 2 parties subdivisées en 2 sous-parties.

### **==> Introduction :**

- Il est souvent conseillé de la préparer intégralement au brouillon.
- Elle se compose de plusieurs éléments devant transparaître dans la forme (aller à la ligne).
  - Accrochez le lecteur. Cela passe par la « phrase d'accroche », qui doit se vouloir originale... éviter les banalités, les généralités... Utilisez l'actualité, le contexte juridique se rapportant à l'arrêt, un adage... Et amener alors la décision commentée sur le sujet (avec l'indication de sa date et la juridiction !).
  - Faites le résumé des faits.
  - Faites le résumé de la procédure.
  - Exposez les thèses en présence (arguments des parties).
  - Exposez le ou les problèmes juridiques.
  - Poser la réponse de la Cour de Cassation (dire si on a à faire à un arrêt de rejet, de cassation, à la motivation précise, floue... Voir citer l'attendu s'il n'est pas trop long) sans anticiper sur les parties suivantes (ne pas rentrer dans les détails).
  - Annoncer le plan en justifiant pourquoi ce plan s'impose. Il s'impose en raison de l'arrêt... Il est déconseillé d'utiliser la 1<sup>ère</sup> personne du singulier comme du pluriel (Je développerai... Nous verrons...), et vous n'êtes pas obligé de reprendre la formulation de vos intitulés. Eviter aussi « dans une première partie » « dans une seconde partie », indiquez simplement entre parenthèses le numéro de la partie (I) ou (II) !

### **==> Deux parties :**

- Intitulés courts, sans verbe et significatifs.... A soigner impérativement ! Eviter les formes interrogatives et suspensives (...).
- Intitulés des sous-parties devant aussi se justifier.
- Faire connaître sa position, voire en s'appropriant la position d'un auteur.
- Faire des chapeaux introductifs sous les intitulés des parties pour annoncer les sous-parties.
- Faire des transitions, qui doivent montrer les liens entre les parties et sous-parties.

### **==> Inutile de faire une conclusion.**

**-----> Attention de bien soigner la présentation, l'écriture, le style, la ponctuation, la syntaxe, l'orthographe, le vocabulaire juridique ! Il est conseillé de faire des phrases courtes et claires.**

Introduction : 1/3

Partie 1 :

1/3

Partie 2 :

1/3